Délibération CA- 2023-03-09 N ° 1
Approbation du Procès-Verbal du 12 décembre 2022

Le Conseil d'Administration du 9 mars 2023

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu le procès-verbal du 12 décembre 2022

DÉLIBÈRE

Article unique : Approbation du Procès- verbal du 12 décembre 2022.

Nombre de membres participant à la délibération : 13

Nombre de procuration : 2

Abstentions : 0

Pour : 15

Contre : 0

Fait à Poitiers le : 9 mars 2023

Le Président du Conseil d'Administration,
Claudio Galderisi, Recteur délégué ESRI
région académique Nouvelle-Aquitaine,

par délégation de la Rectrice de région académique

Pièce jointe : Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022